

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 AVRIL 2024

Accusé de réception en préfecture
666 216600726-20240409-DCM2024-15-DE
Date de transmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Nombre de conseillers en exercice : 8
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de votants : 7
Date de convocation : 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 Avril à 19H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Bruno Cagny, Laurent Leygue, Sophie Verney, Laurence Barnola, Abdelhaq Achemirou, Paul Miffre.

Absents Excusés : Alizée Desmet, Fabrice Calmont,

Procuration : Fabrice Calmont à Bruno Cagny

M Bruno Cagny est élu secrétaire de séance.

DCM2024-15 : CONTRAT A DUREE DETERMINEE TEMPS COMPLET 35/35^{ème} - AGENT TECHNIQUE POLYVALENT

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service technique de la commune,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

- La création à compter du 1^{er} mai 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.
- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} mai 2024 jusqu'au 30 avril 2025 inclus.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du 1er échelon en vigueur du grade d'adjoint technique.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire,

Laurent LEYGUE

